

LA LETTRE DE LA COMMISSION FEMMES

bulletin n° 5 - juillet 2017



A la FASTI

REUNION

La commission qui s'est tenue le 20 mai a réuni plusieurs membres de la commission Femmes qui ont échangé sur **l'actualité des droits des femmes et sur les actions et mobilisations du Mouvement des ASTI en direction des femmes**. Plusieurs ASTI mènent des actions autour de l'insertion professionnelle, la santé, les discriminations, la mémoire des luttes des femmes.

Un temps de discussion important a été consacré aux discriminations croisées. Les participantes sont nombreuses à avoir recensées des situations de discrimination et de racisme à l'encontre des femmes issues des migrations et une réflexion a été menée pour chercher des solutions individuelles et collectives. Plusieurs ressources (outils, site web) ont été identifiées pour permettre à chacune d'approfondir cette réflexion (le collectif Front de mères, le livret discriminations Classe/genre/« race » réalisé par Fatima Ouassak, la dernière brochure de la FASTI et le document réalisé par l'AMA-TraMIde Verdun).

Suite à une demande, un **temps d'échange a eu lieu sur les nouvelles figures des migrations féminines**. Une fiche d'info à destination du Mouvement sera réalisée par la commission sur ce thème.

Enfin une réflexion s'est engagée afin de préparer la réunion à venir du groupe de travail sur les commissions. A notamment été évoqué l'idée d'organiser des séminaires deux fois dans l'année.

La journée s'est conclue sur la **présentation et discussion des nouveaux outils** réalisés par la commission.

SELECTION D'OUTILS DE SENSIBILISATION A DESTINATION DES ASTI

Les membres de la commission Femmes ont réalisé un livret recensant des outils mobilisables lors d'une rencontre, débat ou animation de sensibilisation sur les thèmes suivants : les violences faites aux femmes migrantes, les discriminations croisées et l'intersectionnalité, les spécificités des parcours migratoires des femmes, les conditions de travail et les luttes et mobilisations. Ce document est disponible auprès de la FASTI. Vous y trouverez des idées de films, expositions et brochures.

Pétition

MILITANTES PALESTINIENNES ARRÊTÉES APPEL À LA SOLIDARITÉ !

Signez et partagez cette pétition, de la MMF, exigeant la liberté immédiate pour Khalida Jarrar et Khitam Saafin :

<https://www.change.org/p/israeli-occupation-forces-free-khalida-jarrar-and-khitam-saafin-now>

Environ 11 activistes palestiniennes ont été arrêtées par les forces d'occupation israélienne le dimanche 2 juillet, parmi lesquelles Khitam Saafin, présidente de l'Union des comités des femmes palestiniennes et coordinatrice de la MMF Palestine, et Khalida Jarrar, éminente parlementaire de gauche et défenseuse des prisonniers palestiniens.

Les forces d'occupation sionistes ont pris d'assaut leurs maisons en utilisant la force et ont conduit les deux femmes à une destination inconnue. Les actes d'arrestations arbitraires constituent une violation flagrante des droits humains qui se nourrit historiquement de l'impunité des actes commis par les forces d'occupation contre des palestiniens et des militants de la cause palestinienne.

L'arrestation d'éminent-es dirigeant-es palestinien-nes qui consacrent leurs vies à la liberté et à la libération de leur peuple et à l'émancipation des femmes, est une attaque contre les démocrates, les femmes, et les droits du peuple palestinien.



Nous, les militantes et amies de la Marche Mondiale des Femmes, nous nous unissons en solidarité et rejoignons l'appel de l'Union des comités des femmes palestiniennes (UPWC) et le Réseau de Solidarité des prisonnier-es palestinien-nes Samidoun pour exiger une mobilisation internationale pour demander leur libération immédiate.

PROCHAINE REUNION :

Samedi 23 septembre de 10 h à 18 h.

N'hésitez pas à nous faire part de points que vous souhaiteriez aborder et proposer à l'ordre du jour.

En vous attendant nombreuses !

l.chevallier@fasti.org / 01 58 53 58 44

Actualités des Asti

FEMMES EN LUTH - VALENCE

« Quand les Femmes en Luth ont enfanté les enfants oiseaux »

En ce jour dit de « la fête des mères » les enfants des Femmes en Luth ont rendus hommage, à travers un concert d'oiseaux, à toutes les mères, ces mères lointaines qui attendent ardemment leurs enfants restés au pays, à ces mamans de « l'impossible retour » qui se sont envolées loin d'ici : Elena, Gaukhar, Inga, Kristina, Mirëlinde, Nisrine, Petimat, Resmije et tant d'autres ...

Cette journée a été ouverte par la lecture d'un texte écrit par Odile Schwartz-Favrat (voir encadré) et s'est conclu par une mise en scène le poème de Jacques Prévert « Je suis allé aux marchés aux oiseaux ... » interprété par les « enfants-oiseaux » en joyeux cris et musique.

Les Femmes en Luth travaillent également à la réalisation d'un argumentaire à soumettre aux député-e-s élu-e-s.

Les pistes de réflexion portent sur :

- les conditions actuelles de régularisation exceptionnelle : propositions de modification, taxes de régularisation

- la réglementation concernant les victimes de violences conjugales et de traite d'êtres humains.

La démonstration s'appuiera sur les situations concrètes vécues par les un-e-s et les autres. On n'en manque pas !



AMATRAMI - ASTI DE VERDUN

L'ASTI a participé à l'élaboration d'un « Guide d'accès aux droits pour les femmes nouvellement arrivées en France » et a mené tout au long de l'année 2016 des actions de présentation de ce guide auprès des structures partenaires qui accueillent les migrantes. Un diapo photo-langage a été élaboré à cette occasion pour présenter le guide et son contenu aux femmes.

Une fois par semaine l'AMATraMi propose un atelier santé nutrition en lien avec une diététicienne et un cuisinier pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée à petit prix. Suite à ces ateliers des séances de yoga ont été mis en place à la demande des participantes.

Par ailleurs, l'AMATraMi mène de nombreuses actions de sensibilisation aux discriminations en direction des travailleurs-euses sociaux et dans les écoles.

Pour le 25 novembre l'ASTI a prévu 2 ou 3 soir d'événements dont la diffusion de l'exposition «Etonnantes femmes sahraouies».



Même s'ils planent au delà des siècles et des océans
Même si demain nous nous envolerons vers des contrées lointaines
Tels ces oiseaux messagers dont le voyage a commencé
Il y a des millions d'années
Nos messages s'envoleront toujours vers vous, nos mères
Et les mamans du monde entier
A celles qui ont pu semer l'amour
Et à celles qui n'ont pas pu
Egales en dignité toujours.
Nous enfantons à notre tour des rêves d'amour ...
Nous sommes né-e-s par vous et pour vous les mamans ...
Pour, dans la nuit sans étoiles de nos nostalgies, dissiper les ombres lourdes
Pour siffler très fort la lumière et l'espoir
Pour dissiper les peines, apaiser les chagrins.
Même au-delà du ciel, même au-delà des soleils,
Nos pensées iront toujours vers vous,
Nos mères,
Mères de l'humanité en marche toujours
Contre les vents mauvais,
Contre tous les obscurantismes,
Pour la VSE.

OSF (Odile Sans Frontières)

CEFED - ASTI EVREUX

Le 16 juin 2017 le CEFED a organisé à l'Hôtel du Département de l'Eure à Évreux une conférence-débat « Arrivées en France : Mais quel accueil ? ».

En ouverture de la soirée Danielle Grancher a introduit la soirée en rappelant que pour arriver en Europe et particulièrement en France, les personnes migrantes réalisent un parcours comprenant à la fois des obstacles administratifs et policiers, mais aussi des drames et des violences du fait de la non reconnaissance du droit de circulation et de leur précarité en tant que migrant-e-s.



Les femmes migrantes avec ou sans enfants sont particulièrement exposées pendant leur parcours et bon nombre de celles qui en survivent n'en restent pas indemnes ni physiquement, ni psychologiquement.

A leur arrivée en France, elles n'ont pas fini ce parcours de survie et elles ont à affronter d'autres obstacles : la rue, les violences, les servitudes, les différents esclavages dont sexuelles.

Ce sont ces conditions d'existence des femmes migrantes à leur arrivée en France que cette conférence-débat s'est attachée à examiner. Elle a permis de confronter les dispositifs existants pour lutter contre ces violences, pour la mise en place de leur protection, de l'hébergement, du respect des droits, afin que ces femmes puissent retrouver leur dignité et l'accès effectif.

Le court métrage « Ni une, ni deux » réalisé par la Cimade a été projeté avant les interventions. Les acteurs de solidarité auprès des immigrées ont tous identifiés dans ce film les mêmes agissements dans les services et administrations locales.

Ensuite Eglantine Mahieu, d'EDEN-Avocats à Rouen, a présenté les principaux textes de protection des femmes étrangères sans papiers, des jurisprudences marquantes sur le droit des étrangères et le droit des femmes) et les actions en justice menées à Rouen.

Lola Chevallier a présenté les actions de la FASTI (commission Femmes) et les luttes et initiatives marquantes dans les ASTI et a apporté un décryptage sur le combat des femmes pour leurs droits et l'accès à leurs droits.

De nombreux participant-e-s sont intervenu-e-s dans le débat et les retours qui nous sont parvenus de cette conférence-débat sont tous très positifs.



ASTI COLMAR

La dernière réunion thématique du groupe femmes, « Dames actives », de l'ASTI Colmar a eu lieu fin juin. Elle a été l'occasion pour la quinzaine de femmes qui y participent régulièrement de faire un bilan de l'année écoulée et discuter sur l'organisation des vacances des grands enfants : sorties, dispositifs mis en place pour l'été.

Le groupe femmes, espace de dialogue et de convivialité, fonctionne comme groupe d'entraide qui permet de favoriser la solidarité entre les femmes. L'activité reprendra en septembre à raison d'une réunion thématique par mois.



AHSETI - ASTI DU HAVRE

Le jour de la Saint Valentin l'Asti a organisé une distribution des fleurs en papiers avec des messages inscrits dessus (ex. « une femme meurt tous les 2 jours suite à des violences conjugales ») pour sensibiliser aux violences conjugales. Le 8 mars elle a participé à une action inter-syndicale par le biais d'une distribution de tracts sur les discriminations au travail.

Il est prévu pour le 25 novembre d'organiser la diffusion d'un film.

Evreux

SOCIAL.

« En tant que femme étrangère, il est très difficile de faire respecter ses droits »

Vendredi soir, le Collectif Étrangers-Français pour l'Égalité des Droits (CEFED) organisait une conférence-débat sur le thème des migrantes, et de l'accueil qui leur est réservé en France. L'occasion de dénoncer des pratiques institutionnelles à la limite de la légalité.

« Les femmes sont invisibles dans l'immigration. Pourtant, elles sont beaucoup plus discriminées, dévalorisées... » C'est par ce constat que Danielle Grancher, coprésidente du CEFED, lançait la conférence-débat organisée à l'Hôtel du Département sur le thème « Arrivées en France : mais quel accueil. »

S'ouvrant sur la projection du court-métrage « Ni une, ni deux » qui illustre les situations d'injustice auxquelles sont soumises les femmes migrantes face aux administrations françaises, la conférence s'est attachée à dénoncer l'injustice qui frappe les migrantes, confrontées au manque d'humanité, voire

au zèle, de nos institutions et administrations. « Une double peine » selon Danielle Grancher, pour ces femmes qui, « après avoir fui des violences dans leur pays d'origine, se retrouvent confrontées à une forme de violence institutionnelle. »

L'Eure et ses blocages administratifs

Associée à Rouen spécialisée dans la défense des victimes et le droit des étrangers, Eglantine Mahieu a comparé ces violences vécues à autant de formes de dépendance : « dépendances domestiques, économiques et administratives » qui privent les femmes migrantes de leurs droits. Tout en rappelant les avancées légales sur le sujet :

« Depuis 2010, la loi essaie de rétablir l'équilibre », elle a mis en avant la complexité des situations et de leurs contextes. « Mais quel qu'il arrive, on n'aura aucun équilibre quand une femme totalement isolée arrive en France avec un homme rempli de mauvaises intentions » tout en portant



Lola Chevallier, Danielle Grancher et Eglantine Mahieu (de gauche à droite). Trois femmes attachées à la défense des droits des migrantes.

du doigt la Préfecture de l'Eure pour ses nombreux blocages administratifs : « À Evreux, on a une situation atypique. » Lola Chevallier, membre de la FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s) a ensuite pris la parole afin de dresser un portrait de ces femmes migrantes :

« C'est important de voir au-delà des stéréotypes, de comprendre les complexités des situations migratoires. Ce ne sont pas que des femmes avec maris et enfants, elles ont un réel désir d'autonomie, d'émancipation » tout

en observant de mauvaises pratiques institutionnelles : « En France, elles se heurtent à des politiques et à des pratiques administratives de plus en plus restrictives, soumises aux bonnes volontés de la Préfecture et ses demandes de pièces abusives qui contri-

buent à leur faire vivre des situations précaires. »

Logique de suspicion

Pour Lola Chevallier, « en tant que femme étrangère, il est aujourd'hui très difficile de faire respecter ses droits car au-delà des restrictions, il y a une logique de suspicion, de stigmatisation. » Citant un exemple proche de la situation de Nimetullahi, ligérienne mère d'un enfant français qui s'est récemment retrouvée à la rue (lire ci-dessus), Lola Chevallier pointe du doigt les pratiques institutionnelles à la limite de la légalité qui privent encore plus les migrants : « En ce moment, nous avons de grosses difficultés avec la mère d'un enfant français. La Préfecture a des soupçons sur la paternité, mais elle n'a pas à donner son avis. Cela crée des situations où les gens se retrouvent dans des zones de non-droit alors que la loi prévoit leur prise en charge. »

Jérôme Lecocq

Actions des ASTI

"Samedi 24 juin une jeune femme enceinte qui couchait dans la rue depuis plus d'un mois a été prise de douleurs. Admise aux Urgences de l'hôpital de Valence les médecins ont constaté la mort du bébé in-utéro. La mort remonterait à plusieurs jours.

COMMUNIQUE DE L'ASTI VALENCE ET DE L'ASTI ROMANS

INDIGNATION !

Cette jeune femme fait partie d'un groupe de migrants d'origine albanaise qui ont déposé une demande d'asile. Selon la Convention de Genève ces personnes devraient bénéficier d'une mise à l'abri immédiate. Mais à cause de retards administratifs cette disposition n'entre en vigueur que plusieurs semaines après le dépôt de la demande.

En attendant, ces migrants, à Valence comme ailleurs, errent dans les rues à la recherche d'un abri. Soutenues par des citoyens solidaires elles squattent régulièrement des bâtiments publics. Cela gêne les autorités qui, parfois, offrent des mises à l'abri temporaires. Mais aucune solution pérenne n'est trouvée.

Faisant suite à l'occupation du hall de l'Hôtel du Département à Valence, une audience avait été obtenue le vendredi 23 juin avec la nouvelle présidente du Conseil du Département. Cette audience a été repoussée. Entre temps un bébé est mort-né au moment où les autorités évoquent la nécessité de lancer un plan "d'alerte canicule" destiné notamment aux personnes "SDF".

Nous ASTI Valence et ASTI Romans appelons toutes les associations, les partis et syndicats ainsi que tous les citoyen-ne-s indigné-e-s par cette situation à interpeller les autorités préfectorales, départementales et municipales afin de trouver une véritable solution à ce problème.

Nous sommes convaincus que, sur l'agglomération de Valence-Romans, un local aménagé peut être ouvert rapidement pour la mise à l'abri nocturne des enfants sans toit et de leur famille.

Retrouvez toutes les infos des ASTI Drôme-Ardèche sur le blog:

<http://astidrome-ardecche.blogspot.com/>

Action inter-associative

MOBILISATION POUR LE DROIT A L'AVORTEMENT DANS TOUTE L'EUROPE

Communiqué de presse « Pour le droit à l'avortement dans toute l'Europe ! Les Femmes décident ! »

En solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, après la lutte exemplaire des femmes espagnoles en 2014 et polonaises en 2016, nous exigeons que les droits des femmes, la liberté à disposer de son corps, le droit à l'avortement et à la santé soient respectés dans tous les pays européens et inscrits comme droits fondamentaux pour l'égalité en Europe.



Aujourd'hui, le droit et l'accès à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat. Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne, le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie), l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière), les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France), et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Le Collectif féministe et unitaire « Pour le droit à l'Avortement en Europe, les femmes décident ! » en lien avec de nombreuses associations et organisations européennes, se mobilise autour du 28 septembre 2017, journée internationale pour le droit à l'avortement, contre toute remise en cause de ce droit, contre tous les réactionnaires et obscurantistes opposés aux droits des femmes, pour une loi qui l'inscrira dans la Charte européenne des droits fondamentaux.

La FASTI est signataire de cet appel. Nous vous invitons à relayer la pétition ci-dessous qui sera déposée au Parlement européen à Bruxelles le 28 septembre 2017 :

https://www.change.org/p/les-gouvernements-des-pays-d-europe-pour-le-droit-%C3%A0-l-avortement-partout-en-europe?recruter=17173164&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_for_starters_page



Actions des partenaires

A TOULOUSE DES PROSTITUÉES VICTIMES DE HARCÈLEMENT POLICIER

En 2015 la FASTI a soutenu les Roses d'acier, collectif de prostituées auto-organisées, contre le harcèlement dont elles étaient la cible de la part de policiers dans le quartier de Belleville à Paris 20^e. Aujourd'hui ce sont à Toulouse que des prostituées sont harcelées par la police. Nous relayons l'appel inter-associatif ci-dessous.

« A Toulouse comme ailleurs, nous dénonçons, l'exploitation des femmes par le système prostitutionnel »

Texte collectif de Le CRI 31, La FAI (Fédération abolitionniste Internationale pour un monde libéré de toute forme d'exploitation sexuelle), Le Collectif Midi-Pyrénées pour les Droits des Femmes, Zéromacho, l'APIAF, La Marche Mondiale des Femmes Midi-Pyrénées.

Nous savons que toutes les femmes prostituées vivent des situations alarmantes mais aujourd'hui nous voulons attirer l'attention plus particulièrement sur les femmes immigrées nigérianes.

Plus de 7800 nigérianes sont arrivées sur les côtes italiennes en 2016. Parmi elles, des centaines de mineures, parfois âgées de 12 à 14 ans. Ces femmes, très pauvres, se sont endettées pour payer leur passage depuis le Nigéria à travers l'Afrique, arrivant en Italie pour être dispersées sur toute l'Europe. Elles sont contraintes à la prostitution pour payer leur dette.

Selon les calculs de l'Amicale du Nid, celle-ci s'élève en moyenne à 50.000€. Cette somme équivaut au moins « à 1700 passes ou à 2.500 fellations » mais cela ne rembourse que la dette à laquelle il faut ajouter les besoins de la vie quotidienne, la place sur le trottoir, l'hébergement, l'alimentation et autres besoins incluant l'aide à leur famille et à leurs enfants ».

Le marché de la prostitution nigériane remplit les caisses des trafiquant-e-s et répond à une demande masculine décomplexée et de plus en plus exigeante. La banalisation de la prostitution et de la pornographie, la culture du viol, s'accroissent, ramenant les femmes à des objets sexuels disponibles et soumis. Les déséquilibres mondiaux sont aussi à interroger et la « demande » de prostitution replacée dans un système qui considère que les hommes auraient des besoins sexuels irrépressibles.

Toutes ces situations ne sont pas prises en compte à Toulouse, par les services de l'Etat. Alors qu'en préalable de la loi du 13 avril 2016, le délit de racolage était supprimé et que cette loi prévoit la pénalisation des clients, nous assistons ici à Toulouse, à une contradiction entre la loi et les pratiques des forces de l'ordre. Actuellement, les femmes nigérianes sont victimes de contrôles

multiples, elles sont placées en garde à vue et même en centre de rétention administrative.

Nous exigeons :

- La libération immédiate des femmes conduites au centre de rétention et leur régularisation administrative,
- L'arrêt des contrôles policiers des femmes prostituées, que la loi soit appliquée dans le respect des femmes prostituées,
- Des moyens et un budget indispensables à la mise en œuvre de la loi,
- La protection des mineur-e-s,
- L'accompagnement des personnes prostituées, comme la loi le prévoit, soit dans des parcours d'immigration ou des actions de réinsertion sociale et professionnelle, des actions de prévention par l'éducation aux sexualités et à l'égalité filles/garçons, femmes/hommes,
- Que le travail des Commissions Départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, soit effectif.

Pour aller plus loin sur cette question

- Brochure réalisée par la FASTI « *Traite des êtres humains et prostitution sous l'angle des migrations. De la loi au terrain, quels impacts pour les personnes étrangères?* »
- A écouter sur le site Rosalux : l'enregistrement de la rencontre organisée par la FASTI le 9 décembre 2016. <http://www.rosa-lux.fr/sarah-marie-maffesoli-milena-jaksic-prostitution-de-la-loi-au-terrain-quels-impacts-sur-les-personnes-etrangeres/>
- *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable* de Milena Jaksic, CNRS édition, Paris, 2016
- *Un harcèlement institutionnalisé, les prostituées chinoises et le délit de racolage public*. Rapport de la mission d'enquête de la commission citoyens - police, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des avocats de France et Ligue des droits de l'Homme, 2013. http://www.syndicat-magistrature.org/IMG/pdf/CCJP_rapport_final_un_harcèlement_institutionnalisé_avec_annexes.pdf
- « Prostitution: l'invisibilité des femmes migrantes », Crêpe Georgette, 2016, Article de blog disponible au lien suivant: <http://www.crepegeorgette.com/2016/04/20/prostitution-linvisibilite-femmes-migrantes/>

Enlèvement parental - Infos pratiques



Lors de la dernière réunion du collectif ADFEM (Action et droits pour les femmes exilées et migrantes) nous avons reçu Alexandre Boiché, avocat, spécialiste du droit de la famille et droit international privé qui est venu échanger avec nous sur la question de l'enlèvement parental international (le terme juridique exact est « déplacement illicite d'un enfant mineur par un de ses parents »). Voici des informations pouvant vous aider si vous vous trouvez confronté à cette situation.

1. Prévention

Le parent craignant l'enlèvement des enfants par l'autre parent peut demander une :

- Opposition à la sortie du territoire, mesure administrative à demander à la préfecture (ou à la police ou gendarmerie la nuit et le WE) : c'est immédiat, mais seulement pour 15 jours non renouvelables (10 jours si c'est demandé à la police ou à la gendarmerie), et une seule fois durant la minorité de l'enfant.
- Interdiction de sortie du territoire, à demander au juge aux affaires familiales du lieu de résidence de l'enfant : c'est permanent jusqu'à la date fixée par le juge, mais pas immédiat.

Ces mesures permettent d'inscrire l'enfant au Fichier des Personnes Recherchées en France ainsi que sur le Système d'Information Schengen.

Cette disposition peut être contournée si le parent qui emmène les enfants utilise pour eux un faux passeport, ou passe par les frontières terrestres ou maritimes moins contrôlées.

<http://www.116000enfantsdisparus.fr/votre-enfant-a-disparu/enlevement-parental/prevenir-lenlevement-parental.html>

Il est également possible d'entamer une Action devant le Juge aux affaires familiales et ainsi saisir le juge pour définir l'exercice de l'autorité parentale (droit de garde, résidence de l'enfant à fixer en France...). Cela ne peut empêcher un enlèvement durant l'exercice du droit de visite et d'hébergement, mais on pourra faire valoir cette décision du juge dans l'action pénale et civile internationale.

2. Si l'enlèvement a eu lieu

Action pénale : porter plainte en France pour soustraction d'enfant ou non représentation d'enfant (articles 227-5 à 227-11 du code pénal sur les atteintes à l'exercice de l'autorité parentale). Il n'est pas nécessaire qu'il y ait eu d'abord une décision judiciaire. La disparition est signalée automatiquement dans le système national sous forme d'une inscription dans le Fichier des Personnes Recherchées (FPR) raccordé au Système d'Informa-

tion Schengen (SIS) et d'une alerte à INTERPOL.

Les services de la police et de la justice ne sont pas toujours très réactifs, il faut insister pour que des poursuites soient engagées. Un mandat d'arrêt peut être lancé (mandat international si l'auteur de l'enlèvement n'est pas en France). Action pénale indispensable si le pays n'est pas signataire de la convention de La Haye ou si pas de convention bilatérale, enfants pas français, ou si on ne sait pas où ils sont exactement.

Action civile internationale : contacter le ministère de la justice, « bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile » 13, Place Vendôme 75042 Paris cedex 01, téléphone 01 44 77 61 05 mail entraide-civile-internationale@justice.gouv.fr site internet: <http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/enlevement-parental-12063/>

Action dans le pays où se trouvent les enfants. Porter plainte. Prendre un avocat. Une liste indicative d'avocats francophones spécialisés peut être communiquée par les services consulaires français à l'étranger.

Retour effectif de l'enfant. Des problèmes si l'enfant n'est pas français et pays ne délivre pas de passeport à l'enfant car il faudrait l'autorisation du père qui la refuse. Si la mère n'a pas de titre de séjour et ne peut donc se déplacer...

Evidemment tout dépend de nombreux paramètres, nationalités des conjoints, des enfants, bonne ou mauvaise volonté des Etats concernés, possibilité ou non d'un soutien dans le pays...

Outre les pages du site du Ministère de la justice indiqué plus haut, voir :

- <http://www.116000enfantsdisparus.fr/votre-enfant-a-disparu/enlevement-parental> (Centre français de protection de l'enfance, n° tel urgence 116 000)
- <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/conseils-aux-familles/enlevements-d-enfants-vers-l-etranger/> (beaucoup d'infos pratiques)
- Il existe un « Bureau de la protection des mineurs et de la famille » au ministère des Affaires étrangères
- Mission pour la protection des droits des personnes - Bureau de la protection des mineurs et de la famille (PMF) 27 rue de la Convention - CS 91533 75732 PARIS CEDEX 15 Téléphone : 01 43 17 80 32

Luttes des premières concernées

FRONT DE MERES

Le 24 mai dernier le collectif Front de mères organisait « les Etats Généraux des Familles : l'urgence de construire des stratégies collectives en matière d'éducation et de transmission » à Montreuil, pour réfléchir et travailler à un plan d'actions concrètes en matière d'éducation et de transmission (stigmatisation des langues de l'immigration, préjugés et hiérarchisation racistes à l'école, problèmes de cantine, manuels et programmes scolaires, système d'orientation, carte scolaire, manque de moyens, harcèlement des enfants, mépris pour les parents, etc.).

Ce collectif a été créé le 15 mars 2017 et est coordonné par Fatima Ouassak et Diariatou Kebe. C'est une émanation de collectifs locaux de parents. Il s'agit d'un réseau chargé de donner une résonance nationale aux combats que mènent ces collectifs de parents au niveau local. Il a vocation à participer à l'organisation politique des parents sur des enjeux d'égalité, de justice, et de bienveillance à l'égard des enfants. Il répond à l'urgence de construire des stratégies collectives nationales pour lutter contre les discriminations institutionnelles que subissent les enfants, notamment au sein de l'école.

https://www.facebook.com/events/1447078778676480/?acontext=%7B%22ref%22%3A%22%22%22%22%22%22%22ref_newsfeed_story_type%22%3A%22regular%22%22%22action_history%22%3A%22null%22%7D

Pour en savoir plus:

- « En défense de (toutes) nos langues maternelles », par Fatima Ouassak, politologue, coordinatrice du réseau Genre/Classe/Race. <https://www.streetpress.com/sujet/1495545285-langues-maternelles-richesse-education>
- « L'école apprend à nos enfants à avoir honte de leurs mamans, honte de ce qu'ils sont » Tribune de Fatima Ouassak, Diariatou Kebe, parue le 16 février 2017 sur le site Contre attaque(s), pour en finir avec l'islamophobie. <http://contre-attaques.org/magazine/article/l-ecole-381>
- "Front de Mères" : pour lutter contre les discriminations dont sont victimes les enfants des quartiers populaires à l'école, le 22 mai 2017, Courrier de l'Atlas <http://www.lecourrierdelatlas.com/-front-de-meres-pour-lutter-contre-les-discriminations-dont-sont-victimes-les-enfants-des-quartiers-populaires-a-l-ecole-8284>



Appel du Front de mères (extrait)

Parce que nous aimons nos enfants,
Parce que nous voulons mettre hors d'état de nuire le système raciste qui les détruit,
Parce que nous voulons leur transmettre tout ce qui pourra les rendre plus forts, à commencer par notre dignité,
Parce que nous voulons les éduquer à travers des valeurs d'égalité, de justice et de bienveillance,
Parce que nous savons que sans lutte politique et collective, ce combat là est vain,
Nous avons créé le Front de mères, et lançons les Etats Généraux des Familles qui auront lieu le 24 mai 2017 à la Parole Errante.

Retrouvez l'intégralité de l'appel du Front de mères ici :

<http://contre-attaques.org/l-oeil-de/article/appel-du-front>

Vous pouvez également suivre les actions de ce collectif via leur page Facebook : <https://www.facebook.com/Front-de-M%C3%A8res->

LE CAMP D'ÉTÉ DÉCOLONIAL

« Deux semaines après le festival NYANSAPO aura lieu la seconde édition du Camp d'été décolonial du 12 au 16 août : 5 jours de séminaires, ateliers et formation à l'antiracisme politique, par ET pour les personnes racisées. 220 personnes sont attendues. Le Camp d'été décolonial, organisé par les deux militantes Sihame Assbague et Fania Noël, est la cible depuis la première édition d'attaques tant de l'extrême droite que de la gauche humaniste-qui-nous-veut-du-bien.

Soutenez cette initiative 100 % auto-financé en faisant un don si vous le pouvez mais surtout en partageant l'information autour de vous. »

Pour faire un don : <https://www.lepotcommun.fr/pot/iy3a17co> Pour en savoir plus sur le camp d'été décolonial : <https://www.facebook.com/cedecolonial/?fref=mentions&pnref=story>

NYANSAPO FESTIVAL

« Cet été du 28 au 30 juillet la première édition du NYANSAPO Festival, festival afroféministe européen.

Au programme des organisations afroféministes et afrofems de toute l'Europe pour un festival militant, radical et flamboyant !

Tables rondes, ateliers, show case, DJ set, expositions, stands associatifs, un véritable espace de rencontre et de débat pour construire nos luttes. » <https://www.facebook.com/events/742067055967121/?fref=ts>



A lire !

Françoise Vergès, *Le ventre des femmes*, Albin Michel, mars 2017

Dans les années 1960-1970, l'État français encourage l'avortement et la contraception dans les départements d'outre-mer alors même qu'il les interdit et les criminalise en France métropolitaine. Comment expliquer de telles disparités ? Partant du cas emblématique de La Réunion où, en juin 1970, des milliers d'avortements et de stérilisations sans consentement pratiqués par des médecins blancs sont rendus publics, Françoise Vergès retrace la politique de gestion du ventre des femmes, stigmatisées en raison de la couleur de leur peau.

Dès 1945, invoquant la « surpopulation » de ses anciennes colonies, l'État français prône le contrôle des naissances et l'organisation de l'émigration ; une politique qui le conduit à reconfigurer à plusieurs reprises l'espace de la République, provoquant un repli progressif sur l'Hexagone au détriment des outre-mer, où les abus se multiplient. Françoise Vergès s'interroge sur les causes et les conséquences de ces reconfigurations et sur la marginalisation de la question raciale et coloniale par les mouvements féministes actifs en métropole, en particulier le MLF. En s'appuyant sur les notions de genre, de race, de classe dans une ère postcoloniale, l'auteure entend faire la lumière sur l'histoire mutilée de ces femmes, héritée d'un système esclavagiste, colonialiste et capitaliste encore largement ignoré aujourd'hui.

Alexia M., Emilie Viard, Marie C., Diane K., Annaïg Mesnil, Natacha R., Katia Storaï, Cécilia G., Mélo P.G., Tiffanie D., Audrey P., *Éducation populaire et féminisme. Récits d'un combat (trop) ordinaire*, La Grenaille 2016

Voici un ouvrage écrit par 11 femmes qui ne sont ni écrivaines, ni spécialistes, ni universitaires et qui dans ce travail d'écriture collective ont été tout ça à la fois. Elles ont en commun de travailler dans un réseau d'éducation populaire.

Ce réseau d'éducation populaire se revendique en résistance contre toute forme de domination (sexisme, racisme, classisme), propose des formations afin de se réapproprier collectivement le politique, mais comme bien d'autres organisations n'a pas été capable de penser ces questions en interne. Un réseau qui se découvre traversé par le sexisme et le patriarcat. Un réseau qui hiérarchise les luttes.

Le déclencheur, c'est l'agression sexuelle d'une d'entre elles par un homme de ce réseau. Cet ouvrage relate le vécu des femmes de ce réseau, les enseignements et les pistes stratégiques qu'elles ont mises en œuvre. Conscientes de la banalité de ces situations, elles ont par cet ouvrage, souhaité rendre visible les mécanismes à l'œu-

vre, les stratégies qu'elles ont élaborées et leurs tentatives de fabrication de droits en interne. Une histoire d'éducation populaire, une histoire de paires qui se reconnaissent divisées mais choisissent de faire classe et qui en se parlant, comprennent et analysent leurs situations communes. Elles ont écrit pour que leurs réflexions et perspectives d'actions puissent faire échos ailleurs à d'autres histoires et alimenter d'autres aventures collectives et luttes en cours.

« *Le monde invisible et douloureux du nettoyage, un univers de femmes* » par Amanda Castillo, publié le 29 juin sur le site information.tv5monde.com

« En France on les appelle techniciens de surface, un qualificatif professionnel qui se décline le plus souvent au féminin. Ailleurs, elles/ils sont les gagnent-es de nettoyage. Elles/ils sont très mal considérées, travaillent souvent de nuit ou à l'aube. Et restent invisibles. Un livre, de la chercheuse québécoise Karen Messing, leur rend leur place. »

« Notre société a élevé la propreté au rang de vertu. Etrangement, le statut des agents de nettoyage demeure au plus bas de l'échelle socioprofessionnelle. Dans son livre *Les Souffrances invisibles*, Karen Messing, professeure au Département des Sciences biologiques de l'UQAM, Université du Québec à Montréal, dénonce ce paradoxe. Cette universitaire, propose une approche biologique à l'étude du milieu de travail, en particulier à la santé des femmes en milieu de travail. Elle codirige l'équipe "l'Invisible qui fait mal", un titre tout trouvé aux nettoyeuses, techniciennes de surface et autre agent-es de nettoyage, que nous refusons de voir. »

Lire l'article : <http://information.tv5monde.com/terriennes/le-monde-invisible-et-douloureux-du-nettoyage-un-univers-de-femmes-176127>

A écouter !

« *Pourquoi les violences faites aux femmes* » Débat enregistré en 2014, avec Catherine Deschamps, Françoise Héritier, Eliane de Latour, Véronique Nahoum-Grappe, en ligne sur France culture.

« On nous parle d'une nature, d'une nature qui serait plus violente chez les hommes, qui serait fondamentalement dominatrice, et on nous parle aussi d'accès de bestialité. Dans tous les cas, on a tout faux ! Ce n'est pas une nature, c'est une culture ! C'est justement parce que les humains sont capables de penser, qu'ils ont érigé un système, qui est un système de valences différentielles du sexe. Et cela s'est passé il y a fort longtemps. [Françoise Héritier]

Pour écouter le débat : <https://www.franceculture.fr/conferences/hesam-universite/pourquoi-la-violence-faite-aux-femmes>